

**NOUVELLES CONDITIONS
D'ACCÈS ET DE PAIEMENT**



Dès le 2 Janvier 2018, mise en place du prépaiement : vous devez créditer votre compte déchèterie avant de venir déposer vos déchets.



Compte
approvisionné :
accès autorisé



Compte non
approvisionné :
accès refusé



Prépaiement : mode d'emploi !

Étape 1

Je recharge mon compte déchèterie

Étape 2

Je dépose mes déchets en déchèterie

Étape 3

Je récupère mon ticket et je vérifie le déchet et le montant facturé



TICKET DE PESÉE

Dépôt : 500 kg
Produit : Végétaux

Montant du dépôt :
30 € TTC

A bientôt en
déchèteries !

Qui est concerné ?

Uniquement les utilisateurs professionnels des déchèteries.

Qu'est ce que ça change ?

Ce prépaiement étant obligatoire : vous devez créditer votre compte SMED avant de venir déposer vos déchets en déchèterie.

Vous avez toujours accès à votre compte depuis « ma déchèterie en ligne » smed06.fr/ma-decheterie-en-ligne

→ Une fois le paiement effectué sur votre compte, la mise à jour de votre situation sera effective en déchèterie sous 48 heures.

Comment recharger mon compte ?

- **par carte bancaire** depuis l'espace ma déchèterie en ligne smed06.fr/ma-decheterie-en-ligne
- **par virement bancaire** demandez le RIB à l'adresse contact@smed06.fr
- **par chèque** envoyé à : SMED - bureaux administratifs Résidence Cannes Technopark - 12 avenue des Arlucs - 06150 CANNES LA BOCCA
- **en espèces** (300 € maximum) dans nos bureaux : SMED bureaux administratifs Résidence Cannes Technopark - 12 avenue des Arlucs - 06150 CANNES LA BOCCA